

La sauvegarde de la maison Lapointe de Clermont : un exemple en matière de préservation de notre patrimoine bâti

Christian Harvey

Volume 26, numéro 3, 2021

Patrimoine bâti

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/95423ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)
1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Harvey, C. (2021). La sauvegarde de la maison Lapointe de Clermont : un exemple en matière de préservation de notre patrimoine bâti. *Histoire Québec*, 26(3), 16–17.

La sauvegarde de la maison Lapointe de Clermont : un exemple en matière de préservation de notre patrimoine bâti

par Christian Harvey
Directeur de la Société d'histoire de Charlevoix

La protection du patrimoine bâti occupe une place de plus en plus importante dans le débat politique actuel au Québec. La démarche réussie de sauvegarde de la maison Lapointe de Clermont grâce au concours de la Société d'histoire de Charlevoix et d'une équipe de bénévoles constitue un exemple significatif en ce domaine. Cette initiative a permis, et ce à un coût abordable, de regrouper des forces vives du milieu voulant sauver ce bâtiment en cessant d'attendre – souvent en vain – une prise en charge directe par les administrations municipales. En fait, pour sauver le patrimoine bâti québécois, il faut savoir innover et s'adapter au contexte particulier de chaque édifice.

Une valeur patrimoniale indéniable

La valeur patrimoniale d'un bâtiment historique ne se limite pas à de simples considérations de nature architecturale. Elle se mesure encore et surtout par l'importance que ses propriétaires ou locataires ont pu occuper dans l'histoire et la mémoire collective. L'exemple de la maison Lapointe de Clermont révèle à merveille cette situation. Ce bâtiment unique a accueilli au fil des ans non pas un mais deux personnages d'intérêt national : Alexis Tremblay dit Picoté et Alexis Lapointe dit Le Trotteur. Il importe donc de conserver et de mettre en valeur cette pièce majeure du patrimoine de Charlevoix pour les générations à venir.

Alexis Tremblay dit Picoté (1787-1859) apparaît depuis longtemps, grâce à son rôle joué dans la Société des Vingt-et-Un, comme un des fondateurs de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le 24 octobre 1811, il acquiert un lot situé sur le territoire de l'actuelle municipalité de Clermont, où il fait ériger sa résidence aujourd'hui située au 74, rue Lapointe. Ce bâtiment sera sa résidence principale tout au long de sa vie entre 1811 et 1859, date de son décès. Malgré une légende tenace faisant remonter la construction de cette résidence aux années 1750, étayée par aucun document, cette maison spacieuse en bois de style québécois, avec son toit à deux versants, ses fondations la distançant du sol et sa galerie avant, correspond au modèle des bâtiments construits au début du 19^e siècle. Elle révèle sans doute même une certaine aisance matérielle d'Alexis Tremblay dit Picoté.

L'édifice a également accueilli un autre prestigieux personnage, Alexis Lapointe dit le Trotteur (1860-1924) qui est, on le sait, le petit-fils d'Alexis Tremblay dit Picoté. Le 4 novembre 1880, son père François Lapointe a fait l'acquisition de la maison. Personnage légendaire

reconnu pour ses courses contre les chevaux, il habite donc de 1880 à son décès en 1924 dans cette résidence, soit la plus grande partie de sa vie adulte. Malgré des escapades sur les routes du Québec, cette maison sera toujours son pied à terre. Dans l'acte de cession du bâtiment à son frère Louis en 1911, une clause oblige d'ailleurs le nouveau propriétaire à garder avec lui sa vie durant son frère Alexis.

Un bâtiment à conserver

Victime collatérale de l'incendie survenu dans une maison voisine le 4 mars 2020, l'édifice fut endommagé par la chaleur intense du brasier qui a pu pénétrer dans le bâtiment via les fenêtres sans toutefois toucher à la solidité de sa structure. Dès lors, la Société d'histoire de Charlevoix, par l'entremise de son président Serge Gauthier, a mené une importante campagne dans le but de retarder toute décision quant à sa démolition alors jugée probable. Puis, vint la première vague de la pandémie.

Le dossier est réactivé le 12 mai 2020 à la suite d'un article paru dans le journal *Le Devoir* sous la plume du journaliste Jean-François Nadeau. La position exprimée par l'administration municipale de Clermont génère une réaction en chaîne des organismes en patrimoine comme la Fédération Histoire Québec, Action patrimoine, de la députée Catherine Dorion et autres, qui demandent un classement de l'édifice par le ministère de la Culture.

Malgré un refus signifié à cette demande de classement de la part du Ministère, la Société d'histoire de Charlevoix a enclenché à partir du mois d'août des démarches dans le but d'acquérir le bâtiment auprès de la famille Lapointe, afin d'empêcher définitivement la démolition de la maison patrimoniale. De même, des demandes informelles ont été faites par des bénévoles afin de trouver des fonds auprès de donateurs privés et des personnes intéressées à travailler dans l'entreprise à titre de bénévoles. Les résultats furent positifs. À la suite de négociations, la volonté des membres de la famille de conserver la maison familiale a mené à une entente de principe. Il ne restait plus au président de la Société d'histoire de Charlevoix, Serge Gauthier, qu'à dénouer un invraisemblable imbroglio légal, car une clause ancienne aurait pu permettre au centre d'hébergement voisin, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, d'acquérir le bâtiment pour la somme de \$1.

Un projet bien lancé

Finale­ment, la Société d'histoire de Charlevoix est devenue propriétaire de cette maison le 16 octobre 2020. L'objectif de cet achat est de sauvegarder le bâtiment, de lui restituer une grande partie de son cachet original et d'assurer sa pérennité sous la forme d'un centre d'interprétation historique en l'honneur des deux personnages présentés plus haut. Il est aussi question de conserver une documentation historique et généalogique sur place, après la restauration complète de la maison prévue pour 2023 ou 2024. Selon un modèle déjà utilisé dans le cas de la forge Riverin à La Malbaie, par la Société d'histoire de Charlevoix à titre de propriétaire, avec le statut d'organisme sans but lucratif permettant plus facilement qu'à une municipalité ou une entreprise privée de faire effectuer des travaux par des bénévoles, d'émettre des reçus d'impôt pour des donateurs privés ou de recevoir un pourcentage plus important des différents programmes en raison de sa forme légale.

Depuis cette date, des bénévoles sous la direction de Mathias Dufour, ancien maire de Clermont, ont effectué en un temps record le nettoyage intérieur de la maison Lapointe, qui a déjà repris de sa superbe en étant débarrassée des traces de l'incendie. De même, une rapide levée de fonds a permis de recueillir des sommes



Crédit photo : Christian Harvey,
Société d'histoire de Charlevoix.

significatives en vue de la réalisation des travaux. Au cours de l'automne-hiver 2020 et 2021, un travail d'analyse et de réflexion sera effectué avec le ministère de la Culture et la MRC de Charlevoix-Est afin notamment de trouver la partie manquante du montage financier.

Consultez **Memento**, la nouvelle plateforme collaborative citoyenne créée pour **informer**, **mobiliser** et **engager** les citoyens afin de protéger et mettre en valeur le riche patrimoine bâti et paysager du Grand Montréal.

Vous êtes témoin d'un site menacé ?

Créez une alerte citoyenne et consultez notre boîte à outils, remplie de ressources et de bonnes pratiques qui vous aideront à agir dans votre quartier et votre ville.

Prendre soin de notre patrimoine, c'est notre responsabilité à tous !

memento

Ensemble pour la protection du
patrimoine métropolitain



Propulsé par Héritage Montréal

Visitez : memento.heritagemontreal.org